qu'on avait déclaré vouloir respecter et qu'aujourd'hui on viole brutalement. Encore une de ces promesses dont nous parlions tout à l'heure! Il a été révélé au cours du procès que M. Ferry exigeait l'exclusion de tous les anciens Jésuites; il n'admettait même vbs qu'un seul vint y exercer son droit d'enseignement. En réalité, c'est la mise hors la loi des Jésuites; c'est la prétention de faire revivre ce fameux article 7 que le pouvoir législatif avait cependant repoussé: c'est l'abrogation de la loi de 1850 par les décrets du 29 mars.

Jamais un vrai tribunal, expert dans les choses bu droit et ayant le moindre degré d'indépenpance, n'eût pu sanctionner nne telle erreur juridique et constitutionnelle. M. Ferry le savait bien; aussi n'a-t-il eu garde de s'adresser à la justice. S'il y avait dans les collèges, comme il le prétend, reconstitution d'une congrégation illicite, c'était un délit. Il n'a pas osé intenter aucune poursuite; on nous permettra de ne pas croire que ce soit par indulgence. Mais ce qu'il n'aurait pu demander à de vrais tribunaux, il l'a obtenu des conseils universitaires, soigneusement dépouillés par lui de tous les éléments indépendants et spécialement de tous les éléments juridiques. Pauvre Université! Que fait-on de son honneur? Se relèvera-t-elle jamais du discrédit qu'un ministre haineux jette sur elle, des ressentiments trop légitimes qu'il provoque contre elle, en sollicitant de ses jalousies ou de ses rancunes, et surtout en imposant à sa dépendance et à sa faiblesse une aussi compromettante besogne?

De tels faits montrent bien sous quel régime nous sommes. Pour que la liberté existe, il ne suffit pas que le pouvoir appartienne à la majorité, il faut surtout que les droits de la minorité soient respectés. Or, l'une des plus sérieuses garanties de la minorité est certainement qu'on ne puisse toucher à ses droits sans qu'il y ait recours possible à une autorité judiciaire impartiale et indépendante. Est-ce là ce qui existe aujourd'hui, avec l'usage tout nouveau qu'on fait des conseils de l'instruction publique et du tribunal des conflits! N'est-il pas évident qu'aujourd'hui le gouvernement prétend pouvoir enlever à un citoyen ses droits primordiaux, droit de domicile, droit de propriété liberté individuelle, droit d'enseigner, et ne laisser contre ces violences qu'un recours illusoire à de prétendus tribunaux qui sont en réalité de pures commissions administratives? Bien aveugles seraient ceux qui demeureraient indifférents sous prétexte qu'il s'agit de jésuites. Quand l'instrument du despotisme est une fois créé, il n'est pas de droits qui lui échappent.

(*Français*).

UNE ILLÉGALITÉ

On sait avec quel vigoureux dédain les opportunistes traitent la Constitution. Ils travaillent à modifier de fond en comble la loi du 30 novembre 1875, sans que le Congrès de révision, seul compétent, ait été appelé à statuer. Voici un nouvel exemple de leur insouciance en matière de légalité.

Aux termes de cette même loi du 30 novembre 1875, tout député qui accepte les fonctions de ministre plénipotentiaire perd de plein droit *ipso facto*, son mandat législatif. Plus respectueuse du suffrage universel que le gouvernement actuel, l'Assemblée de Versailles n'avait pas voulu qu'au lieu de rester à son poste, pour exécuter les volontés de ses mandataires, un représentant bien en cour pût aller se promener à l'étranger, avec des frais de représentation prélevés sur le budget.

Il y avait, en outre, à cela une raison de moralité. Ceux qui votent les dépenses ne doivent pas être admis à en profiter.

Cependant, il y a six mois, M. le baron Boissy d'Anglas a été nommé ministre plénipotentiaire au Mexique sans abandonner son siège de député de l'Ardèche. Le gouvernement avait profité d'un article spécial qui décide que les missions temporaires ne sont pas soumises aux règles sur le cumul, et il avait bravement assimilé les fonctions de ministre plénipotentiaire à une mission temporaire.

C'était raide. Voici qui est plus raide encore. Le *Journal officiel* a publié hier un décret qui prorage pour une nouvelle durée de six mois la mission de M. le baron Boissy d'Anglas.

Si nous savons compter, six et six font douze. La mission de M. Boissy d'Anglas aura donc duré *un an*. Or, la même loi du 30 novembre 1875 déclare que toute mission qui a duré *plus de six mois cesse d'être temporaire* et entraîne l'incompatibilité.

Cependant, M. Boissy d'Anglas garde son mandat de député, et les électeurs de l'Ardèche continueront à être représentés par un monsieur qui habite le Mexique.

Voilà le régime de bon plaisir sous lequel nous vivons. Est-ce vraiment la peine d'avoir des lois quand on voit l'usage qu'on en fait? Les jésuites ont-ils jamais inventé une casuistique plus étrange que cette doctrine qui consiste à dire: « Le député envoyé en mission pour un an doit perdre son siège, mais le député envoyé en mission tous les six mois peut garder son siège. Une même fonction débitée en plusieurs tranches constitue des fonctions distinctes. »

La jurisprudence du gouvernement rappelle l'arithmétique des enfants qui voient toujours deux poires quand une poire est coupée en deux quartiers.

LA GRÈVE DES FEMMES

Nous venons de lire, dans le journal dirigé par Mlle Hubertine Auclerc, une menace qui ne laisse pas de nous inquiéter. « Les hommes sont téméraires, écrit cette intéressante citoyenne; qu'ils prennent garde que la femme s'aperçoive que, sans profit, elle est la bête de somme! Qu'ils prennent garde que leur entêtement à vouloir garder leur femme serve leur fasse perdre leur ménagère! » Nous voilà bien avertis: si nous continuons à refuser le droit de vote aux femmes, celles-ci pourront bien s'insurger et refuser désormais de tenir notre maison, de soigner nos enfants et de « faire notre soupe, » comme le dit carrément Mlle Auclerc. C'est une véritable grève que nous avons en perspective, et l'on conviendra quelle serait fort redoutable.

Heureusement, dit le *Moniteur Universel*, la *rédactrice* de l'article que nous venons de citer a laissé échapper un mot qui nous laisse quelque espoir: La femme ne veut plus être la bête de somme de l'homme *sans profit*. Voilà une déclaration qui nous permet d'espérer que, lorsqu'elle y trouvera quelque profit, la femme consentira bien encore, non pas à être la bête de somme, — c'est un vilain mot que nous repoussons de toutes nos forces, — mais la compagne assidue et complaisante, la ménagère de l'homme. Or, dans la plupart des cas, c'est, en effet, ce qui arrive. A l'exception de quelques ivrognes qui battent leur femme, la plupart des maris se conduisent avec elles de telle façon qu'elles retirent de l'association d'assez sérieux avantages. Mlle Hubertine Auclerc n'est pas si intransigeante qu'on le pourrait croire, et il y a encore moyen de s'entendre avec elle.

INCENDIE DES MAGASINS DU PRINTEMPS

Commencement de l'incendie

Un incendie a détruit, hier matin, un de ces immenses magasins qui réunissent dans leurs rayons tout ce que le commerce peut offrir au public en fait d'étoffes, de confections, d'ameublement, d'objets de toilette et d'articles de Paris. Les magasins du Printemps occupaient le pâté de maisons compris entre le boulevard Haussmann, la rue du Havre, la rue de Provence et la rue Caumartin. Le public entrait par la grande porte ménagée au coin de la rue du Aavre et du boulevard Haussmann, C'est près de cette entrée, sur le boulevard Haussmann, dans le rayon des dentelles, au rez-de-chaussée, que le feu a pris hier matin, un peu après cinq heures et demie. Comment? On ne sait encore au juste. C'est l'heure où les garçons allument le gaz, et on pense que l'un d'eux aura commis une imprudence. En tous cas, il n'y a aucun compte à tenir de ces explications que la foule improvise pour satisfaire sa propre curiosité: spéculation sur les assurances, vengeance de petits commerçants contre les grands magasins qui les ruinent, et autres propos qui circulaientde bouche en bouches parmi les milliers de curieux qui se pressaient autour du théâtre de l'incendie. Rien de tout cela n'a l'embre d'une apparence.

Le feu, trouvant à sa portée des matières tres inflammables, comme les dentelles, les cartons, les boiseries vernies, se développa promptement. Les employés présents perdirent un peu la tête, et ce n'est qu'au bout de quelques minutes qu'on courut prévenir le propriétaire du magasin, M. Jaluzot, qui était couché. Il passa un pantalon à la hâte, réveilla Mme Jaluzot, qui, dans sa précipitation, prit la robe de sa femme de chambre, et, après l'avoir fait sortir, il alla se rendre compte du danger. Il était pressant; la fumée avait déjà rempli le grand escalier; par une coïncidence malheureuse, la clef des bouches d'eau installées dans le magasin pour les cas d'incendie se trouvait précisément dans la partie incendiée, et il a été impossible d'en approcher. Une bouche d'eau située sur le boulevard Haussmann a également résisté à tous les efforts qu'on a faits pour l'ouvrir, de sorte que les garçons sont restés sans une goutte d'eau et complètement impuissants jusqu'au moment ou les pompiers sont arrrivés.

Le sauvetage du personnel

Cependant il y avait dans les combles du magasin 250 employés et employées. M. Jaluzot, prenant un cornet de chasse, courut de corridor en corridor en sonnant et en criant: Au feu! au feu! sauvez-vous! Mais les employés avaient été prévenus avant lui et étaient déjà presque tous partis. La plupart avaient été surpris au lit et s'étaient habillés en toute hâte; quelques-uns, effrayés, s'étaient sauvé à moitié nus. Ils avaient pu sortir sans difficulté par l'escalier du n° 65, sur le boulevard Haussmann. On s'occupa ensuite de sauver la caisse, et on fut assez heureux pour y réussir en partie. M. Jaluzot sortit l'un des derniers; il n'avait toujours que son pantalon, et, n'ayant rien sauvé de ses vêtements, il alla se faire habiller à la Belle-Jardinière.

En somme, le sauvetage du personnel s'est opéré assez heureusement. On ne signale, en dehors de quelques contusions, résultat de la hâte avec laquelle on s'est enfui, que deux accidents parmi les employés. Le groom de M. Jaluzot s'est brûlé les mains; on pense que c'est en essayant de lutter contre le feu. Le pauvre garçon a eu l'imagination frappée et on n'a pu tirer de lui que des explications incohérentes.

Les secours

Les premiers pompiers arrivèrent des postes voisins vers cinq heures cinquante, mais les pompes à bras ne pouvaient déjà plus avoir d'efficacité, tant les flammes s'étaient propagées rapidement. Elles avaient gagné le premier étage et fait le tour du magasin: par toutes les fenêtres du boulevard Haussmann, de la rue du Havre et de la rue de Provence, elles sortaient avec violence; c'est à ce moment qu'à commencé à se répandre cette odeur de roussi qui s'est fait sentir à plus de deux kilomètres au loin et qui provenait des énormes quantités d'étoffes qui brûlaient.

L'incendie est devenu terrible sur tout du côté de la rue de Provence; les flammes léchaient les maisons d'en face, dont les vitres se fendaient sous la chaleur et dont le crépissage a été fortement entamé. C'est de ce côté que les secours se sont portés lorsque, vers six heures et demie, une pompe à vapeur et le colonel Paris et des soldats du 39e, casernés à la Pépinière, étant arrivés, ils ont commencé à être sérieusement organisés. Les pompiers sont montés dans les maisons et jusque sur les toits, et des torrents d'eau lancés de tous les étages ont éloigné toute crainte de voir le feu gagner de ce côté.

Un cadavre

Du côté du boulevard Haussmann, les pompiers avaient hardiment grimpé au premier et au second étage pour projeter leurs lances sur le foyer de l'incendie. Au groupe qui opérait au premier étage, était venu se joindre M. Muller, capitaine d'état-major. Tout d'un coup, un officier qui surveillait la marche du feu du dehors leur cria: Sauvez-vous, le plafond va s'écrouler! A peine avaient-ils fait un mouvement pour s'enfuir que le plafond s'effondra avec fracas. Les uns eurent le temps de s'accrocher aux échelles, les autres sautèrent par les fenêtres: trois se blessèrent légèrement.

— Et Havard? dit l'un d'eux quand ils furent remis sur pied sur le trottoir.

— Est-ce qu'il était avec nous?

— Mais oui, il était à côté de moi.

Des hommes dévoués remontèrent au premier étage, mais l'écroulement avait activé l'incendie sur ce point. Impossible de pénétrer dans l'intérieur. On n'entendait aucun cri. — Il doit être mort! se dirent les pompiers. Pendant près d'une demi-heure on arrosa sans relâche la partie où l'on supposait que devait se trouver Havard: les hommes étaient grimpés sur les arbres du boulevard pour projeter l'eau plus directement. Enfin on put rentrer dans la pièce et sous les décombres on retrouva Havard, vivant encore. On lui passa une corde autour des reins, et on le descendit ainsi dans la rue. A la pharmacie Rogers, on constata que tout le bas du corps à partir du ventre était brûlé, et qu'il y avait fracture en plusieurs endroits. Le malheureux avait été à la fois écrasé et calciné.

— Courage, mon garçon, lui dit le colonel Paris, tu seras décoré, j'en réponds.

Le pauvre diable tourna la tête vers lui en souriant tristement. On dit qu'il est mort en arrivant à l'hôpital Beaujon.

Deux heures plus tard

A sept heures, les magasins du Printemps n'étaient plus qu'un immense brasier. La cage de l'ascenseur, faisant office d'une immense cheminée aspirant les flammes, avait répandu l'incendie à tous les étages. Il n'y avait plus aucune chance de rien sauver, mais les maisons attenantes et celles de la rue de Provence étaient préservées.

Deux autres pompes à vapeur, 200 hommes du 31e de ligne, cinq brigades de sergents de ville, conduites par les officiers de paix Mironneau, Pretat, Pelardy et Brocheton; M. Caubet, chef de la police municipale; les généraux Clinchant et Lambert; MM. le colonel Lichtenstein et Fourneret, envoyés par le président de la République; M. Lœwe, procureur de la République, arrivèrent successivement sur les lieux. Le préfet de police, indisposé, n'avait pu se rendre sur le lieu du sinistre. Une foule énorme, prévenue avec cette rapidité avec laquelle les nouvelles circulent dans Paris, se pressait sur toutes les voies qui rayonnent de la rue du Havre.

Le colonel Paris avait fait mettre une pompe à vapeur dans la rue de Provence, une autre rue Auber et une autre rue Tronchet. On a eu là un exemple frappant de l'urgence des mesures que, sur la proposition du colonel, le conseil muninipal a voté il y a trois mois. Ces deux dernières, pour trouver des bouches d'eau de leur calibre, avaient dû se porter à 400 mètres du théâtre de l'incendie. La force de projection, amortie dans ces tuyaux par ces 400 mètres de frottement, étaient absolument insuffisante. A peine les jets des lances parvenaient-ils au deuxième étage. Si les mesures votées s'étaient trouvées exécutées, il y aurait eu deux bouches autour du Printemps: l'une vers le boulevard Haussmann, l'autre dans la rue du Havre; les jets auraient eu une force triple et une partie des magasins aurait certainement été sauvée.

A neuf heures et quart, la façade de la rue de Provence commence à s'écrouler. Encore une victime! Le pompier Faraud, eûrayé par la chute d'un plafond, a sauté du balcon du premier étage. Il est tombé si malheureusement, qu'il s'est rompu les deux pieds et étant tombé sur des décombres en feu s'est assez grièvement brûlé. On l'a transporté à l'hôpital Beaujon.

A dix heures, une partie de la façade de la rue du Havre s'écroule à son tour. C'est comme un lever de rideau, l'œil plonge par la brèche dans les profondeurs des magasins. Quel lamentable spectacle! Quand le vent balaie l'épaisse fumée qui se dégage des ruines, on aperçoit montant contre les murs qui sont encore debout un affreux éboulis de débris de toutes sortes hérissés de poutres de fer et par-dessus lesquels, quand une pierre tombe, s'enlèvent par milliers de petits lambeaux d'étoffes réduits en cendre.

Dans les endroits où les plafonds ne sont pas encore écroulés, on voit les flammes courir et dévorer les boiseries et les parquets. Jusqu'à midi, les pompiers continuent à verser des torrents d'eau par les brèches de la rue de Provence et de la rue du Havre et par les fenêtres du boulevard Haussmann. Puis, tout danger étant conjuré, une partie d'entre eux, ainsi qu'une partie des soldats et des sergents de ville retournent aux casernes. On continue à interdire les abords au public, par crainte des écroulements qui pourraient causer des accidents.

Les pertes

A combien se montent les pertes? Telle est la question que tout le monde pose. On conçoit qu'au moment où l'incendie fume encore, il n'est possible de donner que des chiffres approximatifs. L'époque actuelle de l'année étant celle où s'organise la vente du printemps est une de celles où il y a le plus de marchandises en magasin. C'est ainsi qu'il y a deux jours seulement, on avait reçu pour 800,000 fr. de soieries. On pense que la valeur totale du contenu des magasins pouvait s'élever à neuf millions; si l'on ajoute un million pour l'immeuble, on voit à quel chiffre énorme on arrive. On dit que le total des assurances s'élève à sept millions et demi.

Le plus à plaindre dans cette catastrophe n'ast pas cependant le propriétaire des magasins, que les assurances indemnieront au moins en partie. Ce sont les pauvres employés qu'elle met sur le pavé. Ils sont au nombre de huit cents, hommes et femmes, et précisément parce qu'en ce moment tous les autres magasins sont prêts pour la saison du printemps, il leur sera difficile de se placer immédiatement, les cadres étant remplis partout. Il y a encore les nombreux ouvriers et ouvrières auxquels le magasin donnait du travail.

A huit heures du matin, on a amené à M. Caubet un brave patron qui s'était présenté devant les cordons de sergents de ville un papier à la main.

— Que voulez-vous?

— Je viens chercher une commande qui m'a été faite hier même; voici la lettre d'avis.

— Vous voyez ce qui reste du magasin.

— Hélas! dit-il, j'ai quarante ouvrières, je travaillais exclusivement pour le rayon de confection. Qu'allons-nous devenir?

La générosité publique aura certainement l'occasion de s'exercer en faveur de ces pauvres.

Nouveaux détails

Ainsi que nous le disons plus haut dans notre compte-rendu détaillé de l'incendie des magasins du Printemps, les employés, prévenus ce matin au fur et à mesure de leur arrivée sur le lieu du sinistre, se sont réunis à une heure et demie dans les salons du premier étage de la maison n° 6 de la rue de Tivoli, pour entendre une communication que M. Jaluzot leur avait annoncée.

Les dames étaient à droite, les hommes à gauche, sentiment facile à concevoir, la consternation se lisait sur tous les visages. Toutes les têtes se sont découvertes à l'arrivée de M. Jaluzot, qui s'est avancé péniblement, et on a fait cercle auteur de lui:

« Messieurs, dit-il d'une voix altérée, je dois vous dire comment le malheur qui nous frappe est arrivé: j'étais au lit, malade depuis hier, lorsque mon valet de chambre, Louis, est venu me réveiller. Il se passe quelque chose dans le magasin, m'a-t-il dit. Je saute aussitôt sur pied et je cours en pantoufles sur le grand escalier. Une fumée intense m'a prévenu de ce qui se passait. Je préviens ma femme, puis je m'empare de la corne de chasse; je m'efforce de réveiller tout le monde, et je me sauve à mon tour par l'escalier de service.

» J'ai réussi avec quelques amis à sauver quelques-unes des caisses et grâce à elles je ramènerai la confiance. Le Printemps sera reconstitué, je n'ose pas vous faire la promesse que ce sera pour l'hiver prochain, mais très probablement ce sera à la belle saison suivante.

» En dehors de cela, messieurs, il ne me reste rien. Je n'ai conservé aucune bribe de ma correspondance, aucun souvenir de famille, pas même ma montre. »

Ici M. Jaluzot, fléchissant sous l'émotion, se met à fondre en larmes, et deux employés s'approchent de lui pour le soutenir. Toute l'asssemblée éclate en sanglots également. M. Jaluzot reprend au bout d'un instant;

« Ces habits que je porte, je les ai achetés à la Belle-Jardinière; ce parapluie que voilà, je l'ai acheté avec vingt francs que m'a prêtés M. Massip; mon cordonnier a bien voulu me faire crédit pour les bottines que j'ai à mes pieds.

» Messieurs, je vous rends votre liberté, vous pourrez passer, 81, rue d'Amsterdam, pour toucher ce qui vous est dû. Je vous prierai seulement de ne pas venir tous à la fois. Si vous le voulez bien, en vous divisera en trois séries par rang de lettre alphabétique.

» La première viendra demain jeudi, l'autre vendredi et la troisième samedi. Nous n'avons conservé aucune pièce établissant les sommes qui sont dues à chacun de vous, mais les chefs de rayon nous donneront des certificats relatifs au chiffre de nos gueltes.

» J'espère que, lorsque le Printemps sera reconstitué, beaucoup d'entre vous reviendront frapper à notre porte et elle leur sera grandement ouverte. Messieurs, je ne vous dis pas adieu, mais au revoir. »

M. Jaluzot s'est retiré, accompagné par deux employés, et les assistants se sont dispersés fort tristement. Combien d'entre eux ne savent où ils retrouveront de l'ouvrage, et se demandaient ce que leur réservait l'avenir!

Le pompier Havard est mort en arrivant à l'hôpital Beaujon, ainsi que le bruit en courait. Le pompier Faraud et le groom de M. Jaluzot sont les seules autres victimes dont le sort inspire des inquiétudes. Dix-sept personnes ont reçu des contusions et des blessures légères.

Les murs restés debout menacent de s'écrouler. M. Caubet chef de la police municipale, retourne sur le lieu du sinistre pour prendre des mesures nécessaires afin de prévenir tout accident.

Les victimes

Le chiffre des victimes est malheureusement considérable. On a à déplorer 1 mort et 12 blessés.

Le sapeur Havard, mort de ses blessures.

Le sapeur Faraud, gravement blessé.

Le caporal Thomas, des pompiers, blessé.

Trois sapeurs contusionnés.

Deux soldats du 31e, légèrement atteints.

Deux employés du Printemps, blessés.

M. Werhœven, chef surveillant, grièvement blesssé.

Deux jeunes gens blessés en manœuvrant des baquets d'eau.

Tous ces blessés ont été d'abord transportés à la pharmacie Roggers, rue du Havre, et soignés avec le plus grand dévouement par les docteurs Lutaud et Gillet de Grammont, majors au 31e de ligne.

Découvertes de livres et d'un coffre-fort

A quatre heures et demie M. Jaluzot a reparu sur le théâtre de l'incendie. Il a aussitôt abordé M. Caubet, chef de la police municipale et lui a fait d'une voix émue le récit très complet des origines du sinistre.

Dix minutes après, il a désigné le point des magasins, à droite de la grille principale, où l'on pouvait espérer retrouver les livres de comptabilité et un des coffres-forts. De forts jets de pompe ont été dirigés en cet endroit, et au bout de quelques instants, des pompiers, des gardiens de la paix et des travailleurs militaires parvenaient sous la conduite de M. Jaluzot à retirer des décombres les livres et le coffre-fort. Ces objets ont été mis aussitôt en lieu de sûreté.

Les Assurances

o ici l'état, pris à une source presque officielle, des assurances qui couvraient la maison du *Printemps*:

L'assurance est divisée en trois catégories:

1° Les bâtiments qui sont assurés par la Mutuelle pour		1.500.000
2° Le mobilier personnel de M. Jaluzot, assuré par la Nationale, pour		200.000
3° Les marchandises et le mobilier industriel assurés pour 6,980,000 francs par les compagnies suivantes:		
La Foncière	1.500.000	
L'Union industrielle	200.000	
La Générale	250.000	
La France	548.000	
La Nationale	548.000	
Le Phénix	548.000	
L'Urbaine	548.000	
La Providence	274.000	
La Renaissance	274.000	
Le Soleil	389.000	
La Paix (foncière)	276.000	
La Nation	300.000	
La Patrie (foncière)	200.000	
La Caisse Générale	400.000	
Le Comptoir	375.000	
La Rouennaise	100.000	
La Mutuelle Angar.	200.000	
Le Lloyd	100.000	
Egale	6.980.000	6.980.000
Total		8.680.000

Les Compagnies d'assurances considèrent qu'il n'y aura aucun sauvetage; elles reconnaissent que la valeur des marchandises perdues est de beaucoup supérieure au chiffre des assurances.

Une particularité curieuse

Une particularité curieuse qu'on racontait devant nous hier soir:

Il paraît qu'il y a trois semaines, M. Jaluzot avait acheté un immeuble à côté de ses magasins.

Le propriétaire hésitait.

— Vendez donc, dit en riant le notaire. Me Poletnich, vous êtes mal à côté des magasins de nouveautés; ça brûle toujours, tôt ou tard!

Il ne croyait pas dire si vrai!

***

La presse est unanime à reconnaître que les moyens dont on dispose à Paris pour combattre l'incendie soit insuffisant:

« Dans une ville comme Paris, où l'incendie est un danger perpétuel, il faut que toutes les précautions soient prises à l'avance. »

» Il faut que les choses se passent non pas aussi bien, mais mieux qu'à Bruxelles, à Londres, ou à New-York. Si on a besoin d'argent pour cela, qu'on on trouve. Ce serait de l'argent bien dépensé que celui qui nous épargnerait ou qui seulement amoindrirait des catastrophes ou il y a des blessés et des morts! »

***

Hier soir il y a eu une réunion de journalistes pour examiner s'il y avait lieu d'organiser une manifestation collective en faveur des ouvriers et des employés qui par suite de l'incendie du Printemps vont se trouver sans travail.

Les premiers besoins étant assurés, on a laissé à éhacun le soin d'agir.

***

La *Lanterne* organise pour dimanche prochain au palais du Trocadéro une grande matinée avec le concours des principaux artistes des théâtres de l'Opéra, du théâtre Français, etc., au profit des ouvriers et des employés du Printemps.

***

Une souscription

Notre correspondant particulier nous télégraphe:

Paris 10 mars 11 h. 50 matin,

« Une souscription est ouverte en faveur des employés du *Printemps*. »

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira à la Mairie le vendredi 14 de ce mois, à huit heures et demie du soir, pour délibérer sur les objets suivants:

Demande des crédits ci-après:

7,855 fr. 51 dûs à Me Valenducq, notaire, pour frais et honoraires relatifs à l'acquisition des terrains occupés par l'école de natation.

1,081 fr. 23 pour frais et honoraires dûs au même notaire pour la quittance donnée par la ville aux héritiers Duquesnoy-Ferret.

23,205 fr. pour payer le montant des indemnités allouées par le jury d'expropriation aux sieurs Delobel-Baroh et consorts pour cèssion de terrains à la voie publique.

Avis à donner sur les comptes de gestion des gérants intérimaires de la gestion de M. Vincent Leconte, ancien receveur des Hospices et du Bureau de Bienfaisance.

Rapports divers à l'ordre du jour de la séance du 4 courant.

Le pensionnat de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs, rue du Vieil-Abreuvoir, vient de présenter aux examens trois jeunes filles. Mlles Lefrancq, Bonnet et Druelle, qui ont obtenu leur brevet de capacité.

Les funérailles de M. Flament-Reboux ont eu lieu mardi, à Lille, au milieu d'une foule nombreuse et recueillie. Nous reproduisons ci-dessous le discours prononcé sur sa tombe par M. Beaucarne-Leroux président du Comice Agricole.

MESSIEURS,

Au nom du Comice de l'arrondissement de Lille, et en mon nom personnel, nous venons remplir la douloureuse mission de prendre la parole pour cette triste cérémonie.

C'est une dette de sympathique reconnaissance que nous acquittons auprès de cette tombe, en adressant à celui qui fut notre collègue et notre ami, le tribut de nos plus vifs regrets.

La mort frappe bien dûrement notre société; c'est le troisième membre qu'elle nous enlève depuis le commencement de cette année: M. Poullier-Longhaye, notre généreux bienfaiteur, et Désiré Delahousse, dont nous rappelons volontiers le souvenir. Aujourd'hui, nous nous trouvons en face du cercueil de notre bien-aimé confrère Charles Flament, dont bientôt nous allons être séparés.

M. Charles Flament, Messieurs, était une de ces natures d'élite, réunissant l'amour du bien et le désir d'être utile à ses concitoyens. Cette immense assemblée, venue de tous les points de la contrée, est le plus éclatant témoignage de l'estime et de la considération dont il jouissait.

Né dans la commune de Neuvelt, fils d'une honorable famille de cultivateurs, il n'a jamais oublié la profession de ses premières années; appelé à diriger un grand établissement industriel, il s'est distingué par son intelligence et ses aptitudes à faire prospérer fructueusement son industrie et est parvenu à obtenir, par son travail et son activité, cette belle position de fortune honorablement acquise.

Membre du comice agricole de l'arrondissement de Lille, il assistait assidûment à nos séances, et s'intéressait vivement à toutes les questions agricoles; on était certain de toujours le trouver parmi ceux qui envisageaient les progrès de l'agriculture comme une conquête dont il profitait volontiers à l'avantage de ses fermiers.

Il éprouvait une véritable satisfaction en intervenant généreusement dans toutes les améliorations indiquées par la science et le progrès pouvant contribuer au profit de ses occupeurs, heureux qu'il était de les voir réussir, compatissant lorsqu'il les trouvait dans la détresse.

Il obtint du comice, en 1868, une médaille de vermeil pour les belles constructions et les améliorations introduites à la ferme de la Rouge-Porte, à Halluin, dont il était propriétaire.

En 1874, il avait été désigné par ses collègues pour occuper la place de vice-président du comice; par modestie, il déclina cet honneur.

Dans sa position élevée, Messieurs, Charles Flament a toujours conservé cette aménité de caractère, cette affabilité, cette bienveillance qui le faisaient estimer de tous ceux qui l'approchaient. Bon, doux, serviable, il avait pour tous de bonnes paroles de consolation et d'encouragement. Retiré des affaires depuis plusieurs années, il exprimait souvent, dans ses épanchements intimes cet amour qu'il éprouvait pour la culture de la serre, c'est vous dire que l'agriculture était restée pour lui l'objet de ses prédilections.

Sa mort, venue trop prématurément, est une perte bien douloureuse pour sa famille et ses nombreux amis; une perte pour le comice et pour l'agriculture à qui manqueront les nombreux services qu'il rendait chaque jour et l'exemple qu'il donnait par son empressement et ses démarches pour la soutenir et la protéger.

Puisse cette manifestation de deuil public, cette foule amie et reconnaissante venue près de cette tombe rendre un dernier hommage à celui que nous pleurons, adoucir quelque peu la douleur de sa famille et de tous ceux qui le chérissaient.

Adieu, Charles Flament, adieu cher collègue et affectionné ami, après une vie si bien remplie, nous avons l'espérance que vous recevrez dans le ciel la récompense de vos bienfaits; récompensé accordée à ceux qui comme vous se sont attachés à faire le bien.

Adieu Flament au revoir.

Certains de nos confrères de Paris reproduisent aujourd'hui, d'après les journaux belges, des extraits de l'acte d'accusation du procureur-général de Gand dans l'affaire Dobbelaere.

Les journaux belges cités par la presse parisienne, nous ont tous emprunté ce document, que nous avons publié le lendemain du jour où il avait été communiqué à l'accusé.

Nous trouvons dans la *Flandre libérale* un renseignement curieux sur la biographie de Mme Blondeau, l'une des victimes de l'assassin de la rue du Blanc-Ballot.

Le 18 février 1854, le maire de la ville de Saint-Omer dressait l'acte de naissance d'une enfant naturelle dont la mère était désignée sous les noms « d'Eléonore Josèphe Wepierre, lingère et célibataire. » Le 4 novembre 1859, dans la soirée, était déposée, dans le tour des enfants trouvés, à Gand, une petite fille qui paraissait âgée, dit le procès-verbal, de quatre ans et ne portait sur elle ni nom, ni indication de son origine. L'enfant avait, en réalité, cinq ans et huit mois passés, et il semble qu'à cet âge elle eût pu donner quelque indication sur son origine, le trajet qu'on lui avait fait faire, le transport subi. Mais les sœurs qui desservaient l'hospice des enfants trouvés recevaient très passivement tous les enfants déposés, et il n'y a pas trace qu'on prit quelque information, quelque renseignement; il paraît dit la *Flandre libérale*, que c'eût été méconnaître l'esprit de l'institution.

L'enfant fut élevée aux frais des Hospices, comme beaucoup d'autres, et l'on peut encore aujourd'hui faire le compte de ce qu'elle a coûté jusqu'à l'âge auquel cesse le droit au secours. L'origine de l'enfant était d'ailleurs ignorée.

Comment cette origine fut-elle connue? Eléonore-Joséphe Wepierre était depuis longtemps Mme Wattinné, et la fille qui a péri avec elle était déjà mariée, lorsqu'une personne rechercha patiemment les traces de cette enfant naturelle, afin de l'engager à solliciter que sa mère la reconnût. Par la sage-femme on sut où l'enfant avait été déposée au tour; et par le bureau des enfants trouvés on sut où elle se trouvait en service, et quel nom lui avait été donné lors de l'abandon. Mais aucune reconnaissance ne fut obtenue. Tous les efforts faits dans ce but restèrent sans résultat.

C'est sans doute une singulière coïncidence que celle qui amène à Gand, à vingt ans de distance, l'enfant de Mme Wattinne et son assassin présumé Dobbelaere.

Mais voici une coïncidence non moins singulière. Il paraît que le conseil aux soins duquel fut confié autrefois les intérêts de Mme Blondeau, comme enfant trouvée, serait aujourd'hui l'un des avocats de Dobbelaere. Nous reproduisons toutefois ce dernier renseignement sous la responsabilité de la *Flandre libérale*.

Un concert dans lequel plusieurs artistes de la région du Nord vont se faire entendre aura lieu, dimanche prochain, à Arras. Il est organisé par les membres de l'Orphéon de la société typographique de secours mutuels d'Arras.

Voici les noms des artistes auxquels nous venons de faire allusion:

Mme Landouzy-Besville, de Roubaix, lauréat du conservatoire de Lille; M. D. Laurent, violon solo des Concerts populaires lillois; M. Minssart, baryton solo des *Orphéonistes lillois*; M. Bleuzet, clarinettiste, directeur de la musique d'Hazebrouck; M. X..., monologuiste; M. E. Averlon, accompagnateur, ex-directeur de l'Orphéon typographique.

Dimanche 20 mars, à 7 heures, la *fanfare Roubaisienne*, offrira à ses membres honoraires; dans les salons de la Mairie, un grand concert vocal et instrumental, avec le concours de:

Melle Jeanne Dusautoir, cantatrice, 1er prix du conservatoire de Lille; MM. Auguste Guillaume, trombonne solo de la musique d'artillerie de Douai; Edmond Toulet, piston; Ernest Defonte, baryton; Arthur Degrave, tenor-solo de la Société-Nationnale des *Orphéonistes* de Lille; Henri Vergôte, comique; Auguste Wassenove, pianiste accompagnateur.

Voici le programme du concert:

PREMIÈRE PARTIE — 1. Fanfare, ouverture militaire, Coutelier. — 2. M. Arthur Degrave, Le *mât abandonné*, G. Nadaud. — 3. M. Edmond Toulet, Fantaisie et variations sur la *Mouette de Portici*, Arban. — 4. Mlle Jeanne Dusautoir, Air de *Quentin Durward*, Gevaert. — 5. M. Auguste Guillaume, Air varié, Klosé. — 6. M. Ernest Defonte, Romance, *** — 7. M. Henri Vergotte, Chansonnette, ***.